

M. Prud'homme: Winnipeg-Nord-Centre.

M. Choquette: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), parce que l'autre, le député de Winnipeg-Sud-Centre perd souvent le nord. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait des suggestions très appropriées pour réformer notre système parlementaire.

Pour ma part, j'ai humblement soumis quelques suggestions au comités sur la procédure et l'organisation du Parlement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député comprendra qu'il doit s'en tenir au principe du bill présentement à l'étude. J'ai l'impression qu'il tend présentement à s'éloigner assez sérieusement du sujet à l'étude.

(Traduction)

M. Knowles: Ce serait une bonne chose si à la Chambre des communes aussi les étiquettes disaient la vérité.

(Texte)

M. Choquette: Ce serait une bonne idée, mais ce que je veux faire comprendre à mes honorables amis d'en face, c'est qu'un projet de loi comme celui-là présente d'abord un aspect technique, nécessitant l'audition de certains experts dans le domaine de la publicité commerciale et, comme on peut le constatez, il est assez difficile à lire et même à comprendre, à cause de ce que je qualifierais de labyrinthe inextricable, dans notre langage juridique. N'est-ce pas aller à l'encontre des réformes parlementaires préconisées pas nos honorables amis d'en face, que d'étudier des questions qui demandent des connaissances techniques, l'audition de témoins et qui, ni plus ni moins, demandent aussi une espèce d'enquête pour établir dans quelle mesure le public est trompé, et dans quelle mesure aussi il est satisfait?

Je ne vois pas comment un Parlement peut perdre une heure de son temps pour étudier l'amendement d'un alinéa ou d'un article, parmi plusieurs, concernant une loi perdue dans un fouillis d'autres lois ayant trait au droit administratif. Il me semble que cela relève tout simplement de la pure administration et que l'on ne devrait pas ennuier tout un Parlement pendant une heure de temps, alors qu'il y a des problèmes d'extrême urgence à régler. On ne devrait pas venir nous ennuyer, nous encombrer pour étudier des détails techniques comme ceux-là.

Je crois qu'à certains moments les législateurs doivent se confiner à des questions d'envergure et qui touchent à des principes importants et substantiels. Ils ne doivent pas venir perdre une heure de leur temps, une heure futile d'ailleurs, puisque le bill ne semble pas en voie d'être adopté.

[M. Choquette.]

(Traduction)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Ne se rend-il pas compte que le bill est rédigé de façon telle que le gouvernement se sentirait libre d'établir toutes les règles? Que le bill, effectivement, réponde à ce qu'il soutient, autrement dit, que nous n'en faisons aucun cas ici, quitte à nous en remettre au gouvernement du soin d'établir le règlement?

(Texte)

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, ce que l'honorable député dit est partiellement vrai, mais le Parlement doit-il consacrer ses efforts à ces petites réglementations ou doit-il déployer toutes ses énergies à établir une législation d'ensemble? Je crois que cela relève du domaine administratif et que chaque ministère a à son emploi des conseillers juridiques qui, eux, sont en mesure de voir et de constater quelle protection il faut apporter au public consommateur. Ils sont au courant des restrictions qu'il faut imposer aux marchands et aux commerçants susceptibles d'exploiter la grande masse du public consommateur. Cela relève du domaine strictement administratif.

Dans chaque ministère, le gouvernement autorise que l'on paie à même les deniers du peuple des conseillers juridiques qui sont chargés de donner leur avis sur la rédaction de la loi afin de la rendre adaptable et susceptible d'application.

C'est justement ce que je ne comprends pas d'un député comme celui qui a proposé cette mesure, qui appartient à un parti qui se dit réformiste et qui vient demander à la Chambre de perdre son temps à étudier une technicalité. Conséquemment, je suis plutôt d'avis qu'il faut tout simplement demander l'opinion des conseillers juridiques du ministère concerné. Nous croyons justement qu'en obtenant des avis de ceux qui s'y connaissent dans la matière—je ne parle pas des conseillers juridiques, parce que je n'ai jamais eu de contact avec eux—mais après avoir consulté l'avis de gens versés dans la matière, on prétend précisément que ce bill ne changera rien au point de vue pratique. Même s'il était adopté, tel qu'il est intégralement proposé, le public consommateur jouirait de la même protection, et le commerçant serait limité par les mêmes restrictions avec la conséquence que, monsieur le président, le Parlement, justement, est tombé dans une déchéance parce qu'on fait une logomachie futile au lieu de faire en sorte de le maintenir à son véritable niveau.

C'est pour cette raison que je suis découragé de discuter pendant une heure des détails simplistes qui concernent tout simplement l'opinion ou l'avis juridique du ministère concerné.